

TOURNOI DE LOYETTES

DIMANCHE 04 FÉVRIER 2024

Salle des Fêtes Maurice Barral, Rue du Bugey, 01360 Loyettes



HORAIRES DES PESÉES

BABYS 2018 - 2019 - 2020

Garçons et Filles

9h30 à 9h45

MINI-POUSSIN(È)S 2016 - 2017

Toutes les Filles

10h30 à 10h45

Garçons -20kg

11h00 à 11h15

Garçons -23kg

11h30 à 11h45

Garçons -26kg, 29kg, -32kg, -35kg +35kg

12h00 à 12h15

POUSSIN(È)S 2014 - 2015

Toutes les Filles

14h00 à 14h15

Garçons -26kg, -29 kg

14h30 à 14h45

Garçons -32kg, -35kg, -38kg, +38kg

15h00 à 15h15

BENJAMIN(È)S 2012- 2013

Garçons et Filles

15h30 à 15h45

MINIMES 2010 - 2011

Garçons et Filles

16h30 à 16h45

SÉNIORS & VÉTÉRANS LOISIRS

Hommes et Femmes

17h00 à 17h15

Places limitées, Pré-inscriptions obligatoires par email

Animation sous forme de randori éducatifs

Poules de 3, 4 ou 5 judokas

Remise des prix au fur et à mesure des combats terminés



Restauration sur place

Entrée 2 € pour les adultes

GRATUIT pour les judokas et -15 ans

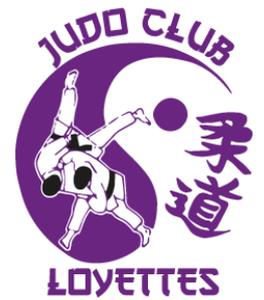




RÈGLEMENT

TOURNOI DE LOYETTES

DIMANCHE 04 FÉVRIER 2024



ARTICLE 1. PRÉ-INSCRIPTIONS

Avant le 26 Janvier 2024, chaque club devra faire connaître le nombre de participants combattants, par catégorie et les 2 représentants de club présents lors de l'évènement. Ces informations seront transmises par email au club organisateur judoclub.loyettes@gmail.com.

Le nombre de places est limité à 350 judokas. Les clubs qui ne seront pas inscrits pourront être refusés le jour du tournoi.

Sur place, chaque judoka devra renseigner le nom, club, ceinture.

Le sur-classement d'âge est strictement interdit.

ARTICLE 2. LICENCES ET CERTIFICATS MÉDICAUX

Les judokas doivent être en règle : **TITULAIRE DE LA LICENCE FFJDA** (sous la responsabilité des clubs participants) et certificats médicaux ou du passeport tamponné et signé par le médecin.

ARTICLE 3. DÉROULEMENT DU TOURNOI

Pour les babys, l'animation sera faite sous forme de combats au sol, départ dos à dos. Pour les catégories mini-poussins, poussins, benjamin(e)s, minimes et vétérans séniors, les combats sont debout et sous forme de poules de 3, 4 ou 5.

Catégorie	Temps de combat	Temps d'immobilisation
Baby	1mn	10 sec
Mini-poussins, poussins	1mn30	20 sec pour ippon 10 à 19 sec pour waza-ari
Benjamins	2mn	
Minimes	3mn	
Séniors, Vétérans	3mn	

ARTICLE 4. ÉCHAUFFEMENTS

Les judokas seront appelés à la chambre d'appels, à la fin de l'horaire de pesée.

L'appel se fera au pied du podium pour partir aux échauffements.

Tous les échauffements seront encadrés.

ARTICLE 5. ARBITRAGE

Le tournoi se déroulera suivant les règles de la FFJDA.

Des élèves arbitres seront présents sur les tatamis. Nous vous remercions (clubs et supporters) par avance de votre indulgence.

ARTICLE 6. PRÉSENCE AUTOUR DES TATAMIS ET SUPPORTERS

Chaque club doit respecter le code moral du Judo.

Nous rappelons que cette rencontre interclub est amicale, et nous souhaitons éviter tout débordement des supporters, dirigeants, judokas ou professeurs.

2 responsables par club seront admis aux abords des tatamis. Ils devront porter obligatoirement un badge (remis à l'entrée).

Le coach doit être **DISCRET**, intervenir uniquement auprès de son combattant. Il ne devra en aucun cas déranger le combat, ou intervenir sur l'arbitrage ou sur l'autre combattant, sous peine d'exclusion de la manifestation.

ARTICLE 7. RÉCOMPENSES

Tous les judokas se verront remettre une médaille. La remise des récompenses s'effectuera à la fin de chaque poule.

ARTICLE 8. MODALITÉS D'ENTRÉE

Le prix des entrées est fixé à 2€

Gratuit pour les judokas et 2 responsables de club qui auront été préalablement inscrits par correspondance (badge remis à l'entrée).

ARTICLE 9. RESPONSABILITÉ CLUB ORGANISATEUR

Le Judo Club Loyettes décline toute responsabilité en cas d'accident, de dégradation ou de vol qui pourraient survenir lors de la manifestation tant pour les judokas que pour les spectateurs.

Chaque club est responsable de ses judokas et supporters pour toute surveillance de ses participants, et dégradation à l'extérieur ou l'intérieur de l'enceinte de la salle des fêtes.

Le club organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement si les circonstances le nécessitent pour le bon déroulement du tournoi.

En cas de litige, le club organisateur statuera.